

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Besse-sur-Issole

CONCERTATION DU PUBLIC

Réunion publique du jeudi 30 juin 2022

SOMMAIRE

1. Présentation du PPRI

- a. Cadre réglementaire et généralités
- b. Effets du PPRI
- c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

2. Demandes et observations reçues

- a. Dossier n°1 : Guitton
- b. Dossier n°2 : Le Village
- c. Dossier n°3 : Les Gabrielles
- d. Dossier n°4 : La Rouge
- e. Dossier n°5 : Le Laqué

3. Calendrier indicatif

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Concertation du public à
Besse-sur-Issole



1. Présentation du PPRI



1. Présentation du PPRI

a. Cadre réglementaire et généralités

L'article L. 562-1 du Code de l'Environnement indique :

« L'État élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, [...]. »

1. Présentation du PPRI

a. Cadre réglementaire et généralités

L'élaboration d'un PPRI sur la commune de Besse-sur-Issole a été prescrite par arrêté préfectoral le 19 juin 2017.

Le délai d'approbation du PPRI a été prorogé par arrêté préfectoral le 8 septembre 2020.

1. Présentation du PPRI

a. Cadre réglementaire et généralités

Le PPRI a pour objet de limiter la portée et les conséquences des inondations sur les personnes et les biens par la maîtrise de l'urbanisation.

L'État a deux priorités en matière de réduction du risque d'inondation :

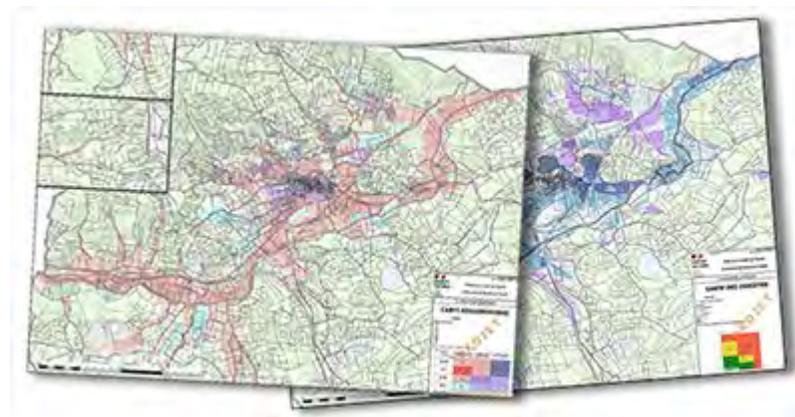
1. préserver les vies humaines
2. réduire le coût des dommages

1. Présentation du PPRI

a. Cadre réglementaire et généralités

Le dossier de PPRI comprend :

1. une note de présentation
2. des documents graphiques
3. un règlement



1. Présentation du PPRI

a. Cadre réglementaire et généralités

Le PPRI approuvé vaut servitude d'utilité publique.

Il est annexé au plan local d'urbanisme.

1. Présentation du PPRI

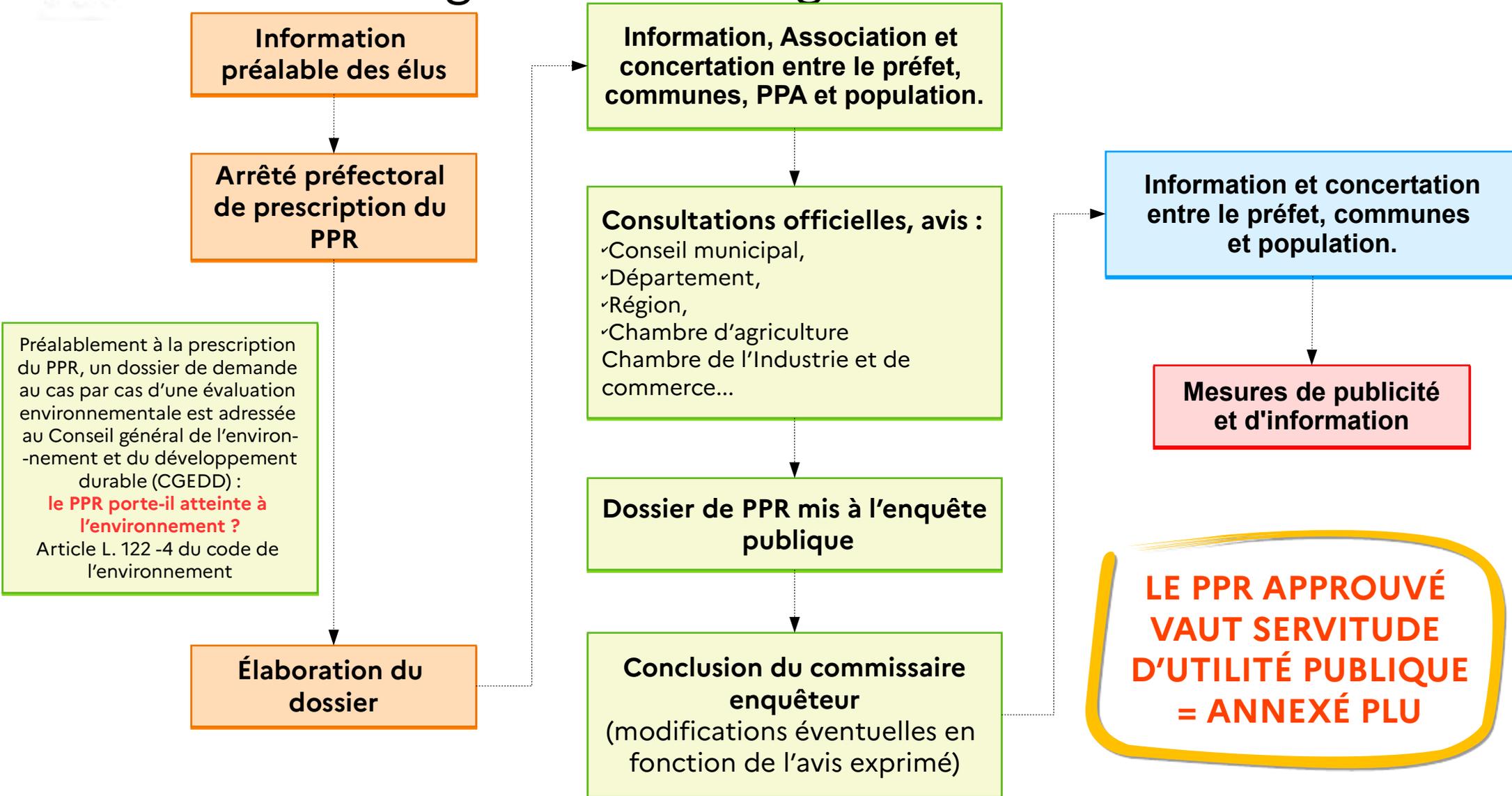
a. Cadre réglementaire et généralités

Le PPRI est élaboré selon les étapes suivantes :

1. prescription par arrêté préfectoral
2. élaboration du dossier
3. concertation et information du public
4. consultation des personnes publiques associées (PPA)
5. enquête publique
6. approbation par arrêté préfectoral

1. Présentation du PPRI

a. Cadre réglementaire et généralités



1. Présentation du PPRI

a. Cadre réglementaire et généralités

Le PPRI peut être l'objet d'un recours. Les délais et voies de recours sont mentionnés dans l'arrêté préfectoral d'approbation.

1. Présentation du PPRI

b. Effets du PPRI

Effets du PPRI sur les règles d'urbanisme :

- servitude d'utilité publique
- collectivités responsables de sa prise en compte
- responsabilité du maître d'ouvrage lors du dépôt de demande de permis
- ne préjuge pas d'autres règles du PLU

1. Présentation du PPRI

b. Effets du PPRI

Effets du PPRI sur les projets :

- opposable à toute personne publique ou privée qui désire entreprendre des constructions, installations, travaux ou activités, sans préjudice des autres dispositions législatives ou réglementaires.

- le projet architectural de la demande de permis doit comprendre un plan coté dans les trois dimensions. En zone inondable du PPRI les cotes sont rattachées au système de Nivellement Général de la France (en mNGF).

- si le PPRI subordonne le projet à la réalisation d'une étude : joindre une attestation (architecte ou expert) de conformité du projet avec l'étude.

1. Présentation du PPRI

b. Effets du PPRI

Effets du PPRI sur les biens existants :

Les travaux de prévention imposés à des biens construits ou aménagés conformément aux dispositions du code de l'urbanisme avant l'approbation du plan et mis à la charge des propriétaires, exploitants ou utilisateurs ne peuvent porter que sur des aménagements limités dont le coût est inférieur à 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien à la date d'approbation du plan.

1. Présentation du PPRI

b. Effets du PPRI

Effets du PPRI sur les biens existants :

Si pour un bien donné, le coût de ces travaux de prévention dépasse 10 % de sa valeur vénale, des travaux à hauteur de 10 % de cette valeur vénale sont menés afin de protéger en priorité les vies humaines, puis les biens.

Les dispositions au-delà des 10 % deviennent des recommandations.

Possibilité de mobiliser le FPRNM.

1. Présentation du PPRI

b. Effets du PPRI

Effets du PPRI sur l'information de la population :

- les acquéreurs ou locataires de bien immobilier de toute nature doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé au regard du zonage des risques du PPRI.
- dans une commune couverte par un PPRI le Maire doit informer la population sur les caractéristiques du risque au moins une fois tous les deux ans.

1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle (inondation et coulée de boue) depuis 1994 :

- Janvier 1999
- Décembre 2000
- Juin 2010
- Janvier 2014
- Novembre 2019

48 arrêtés sur tout
le bassin de l'Issole

1. Présentation du PPRI

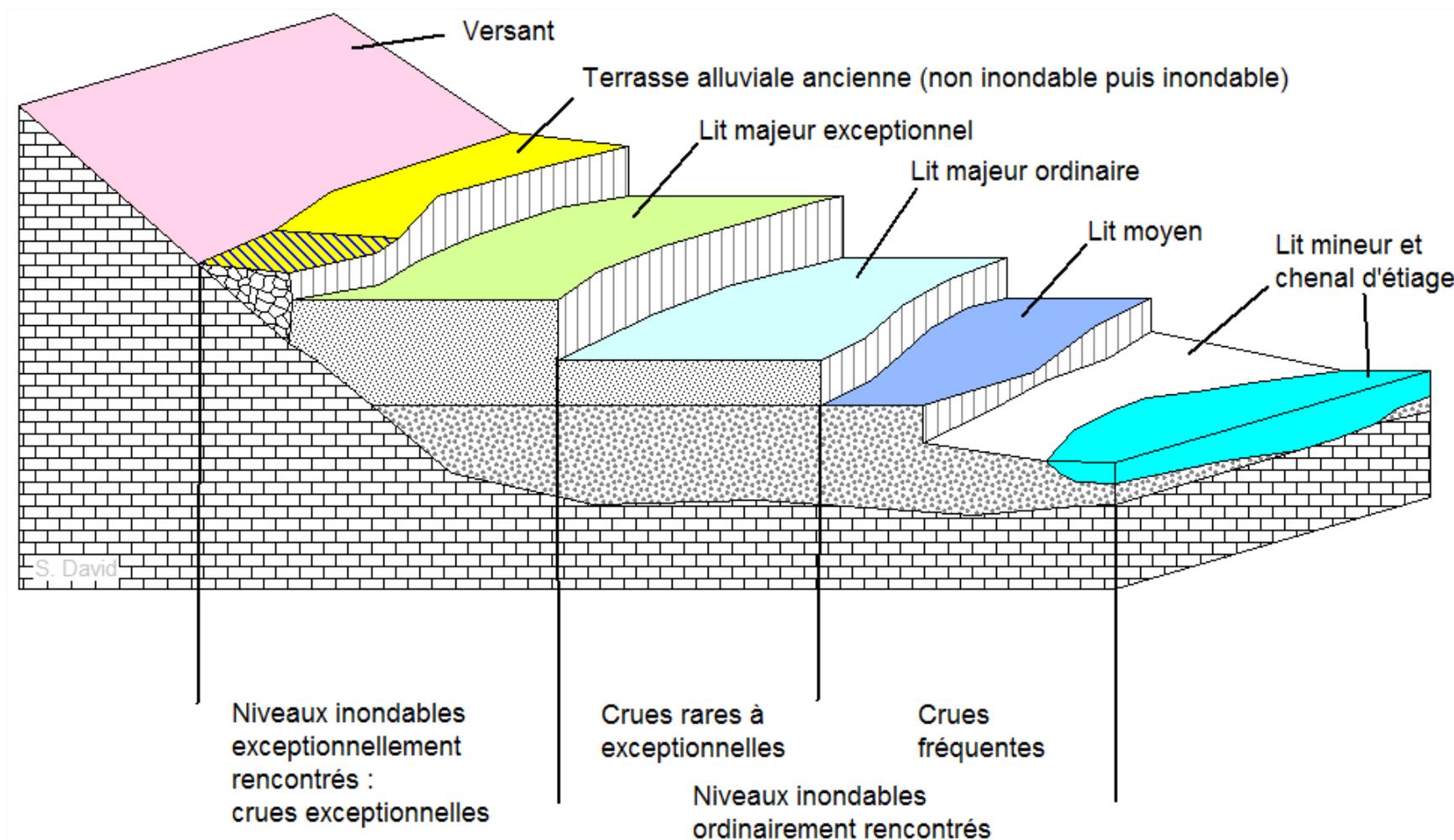
c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Méthode hydrogéomorphologique semi-quantitative.

Bureau d'étude Géorives.

1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole



1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Méthode hydraulique :

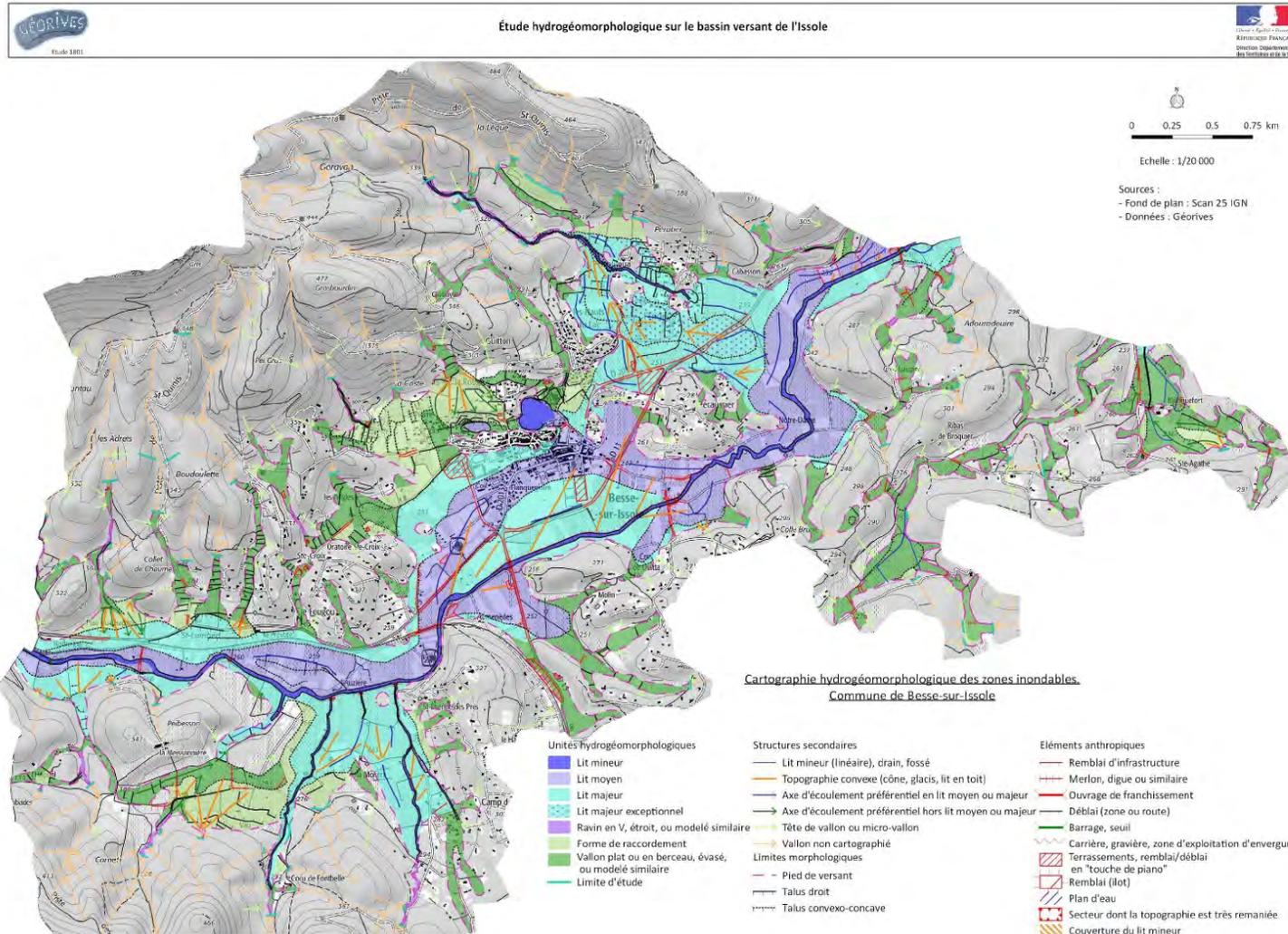
Station de Cabasse.

Débit de référence de l'Issole à Besse : $243 \text{ m}^3/\text{s}$.

L'application des débits pseudo-spécifiques globaux issus d'évaluations hydrologiques réalisées dans de précédentes études pour les bassins versants supérieurs à 100 km^2

1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole



1. Présentation du PPRI

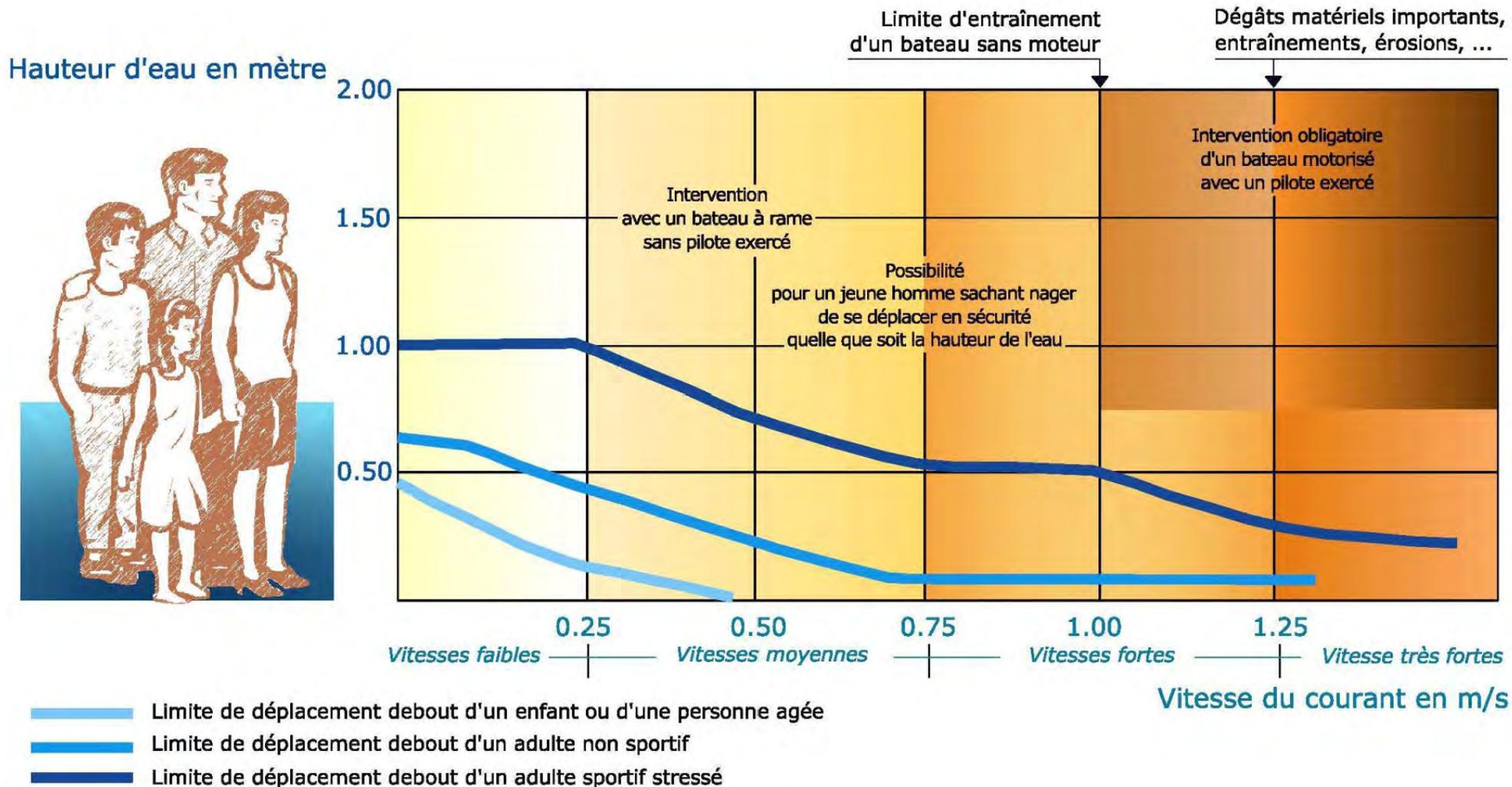
c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Modèle hydraulique.

Bureau d'étude SCE.

1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

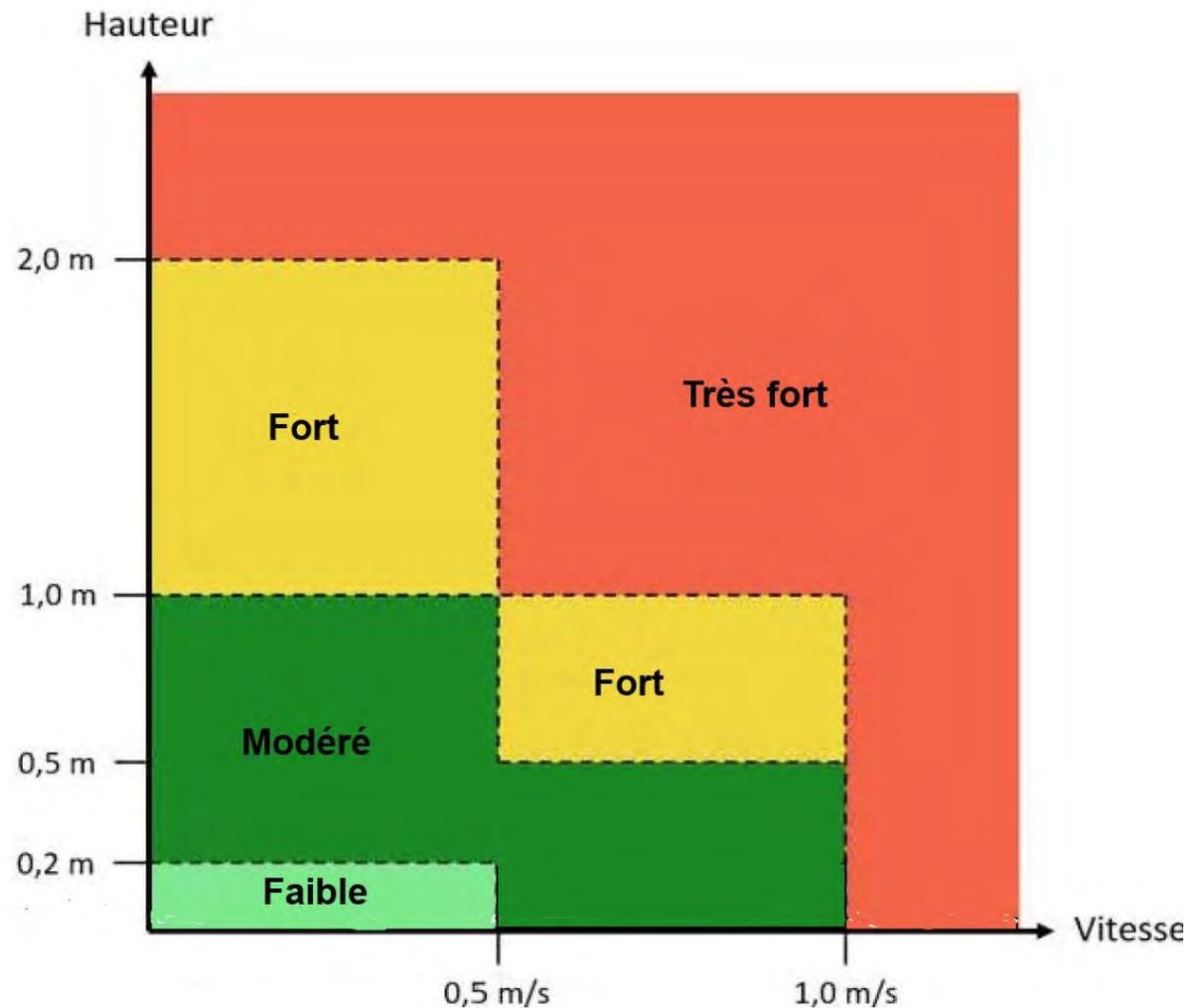


1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Classification de l'aléa selon
deux paramètres :

- hauteur
- vitesse

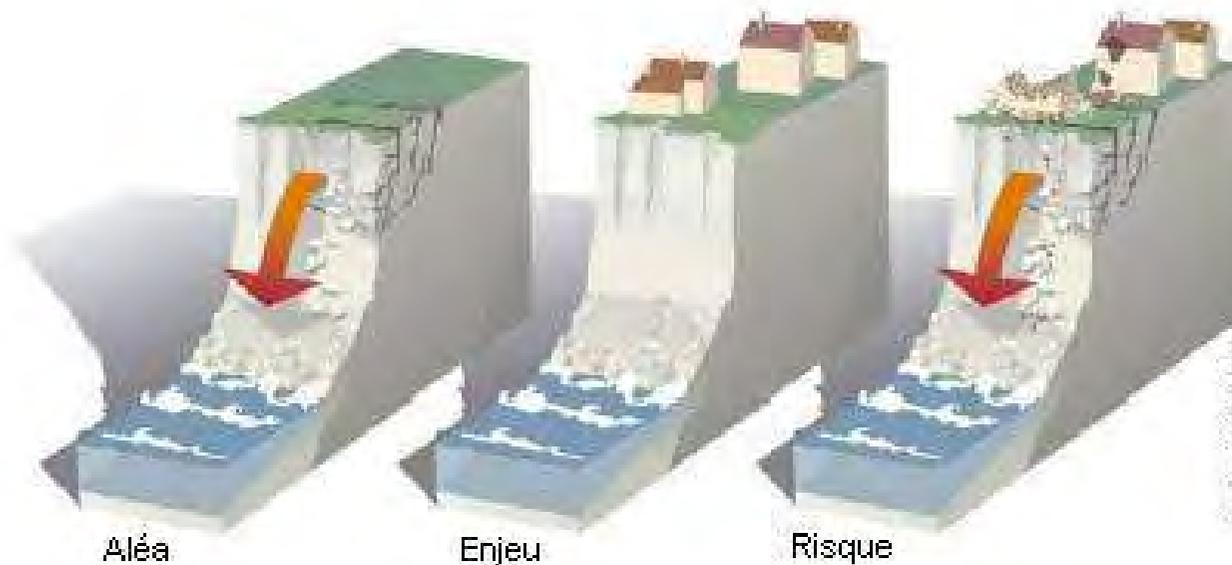


1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Notion de risque :

Croisement des aléas et des enjeux



1. Présentation du PPRI

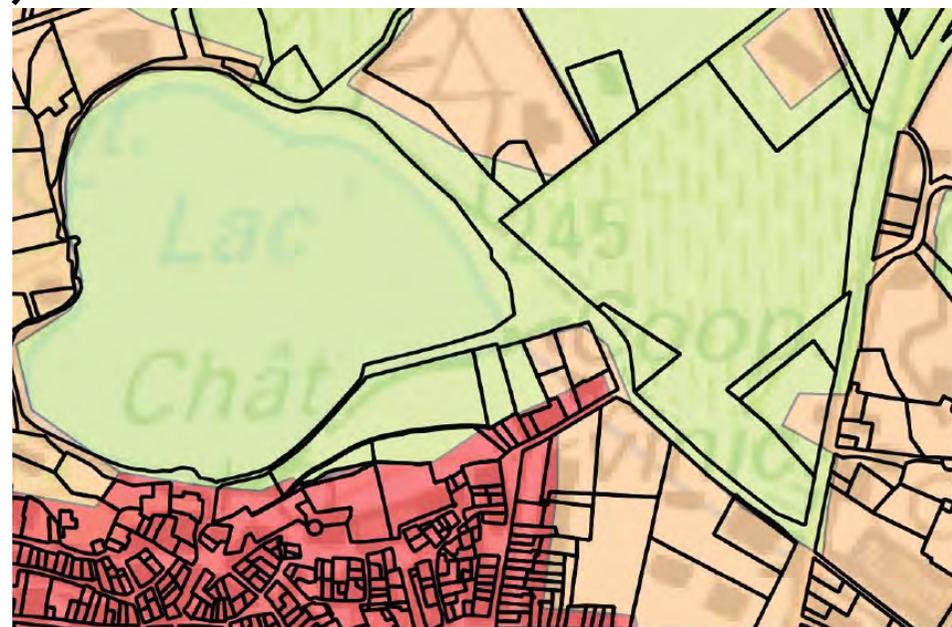
c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Classification des enjeux selon trois zones :

- Le Centre Urbain (CU)
- Les Autres Zones Urbanisées (AZU)
- Les Zones Peu ou Pas Urbanisées (ZPPU)

Enjeux

-  Centre urbain
-  Autres zones urbanisées
-  Zones peu ou pas urbanisées



1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

Résultat du croisement des aléas et des enjeux : le zonage réglementaire.

Zones « bleues » : B1, B2, B3, B4

Zones « rouges » : R1, R2, R3

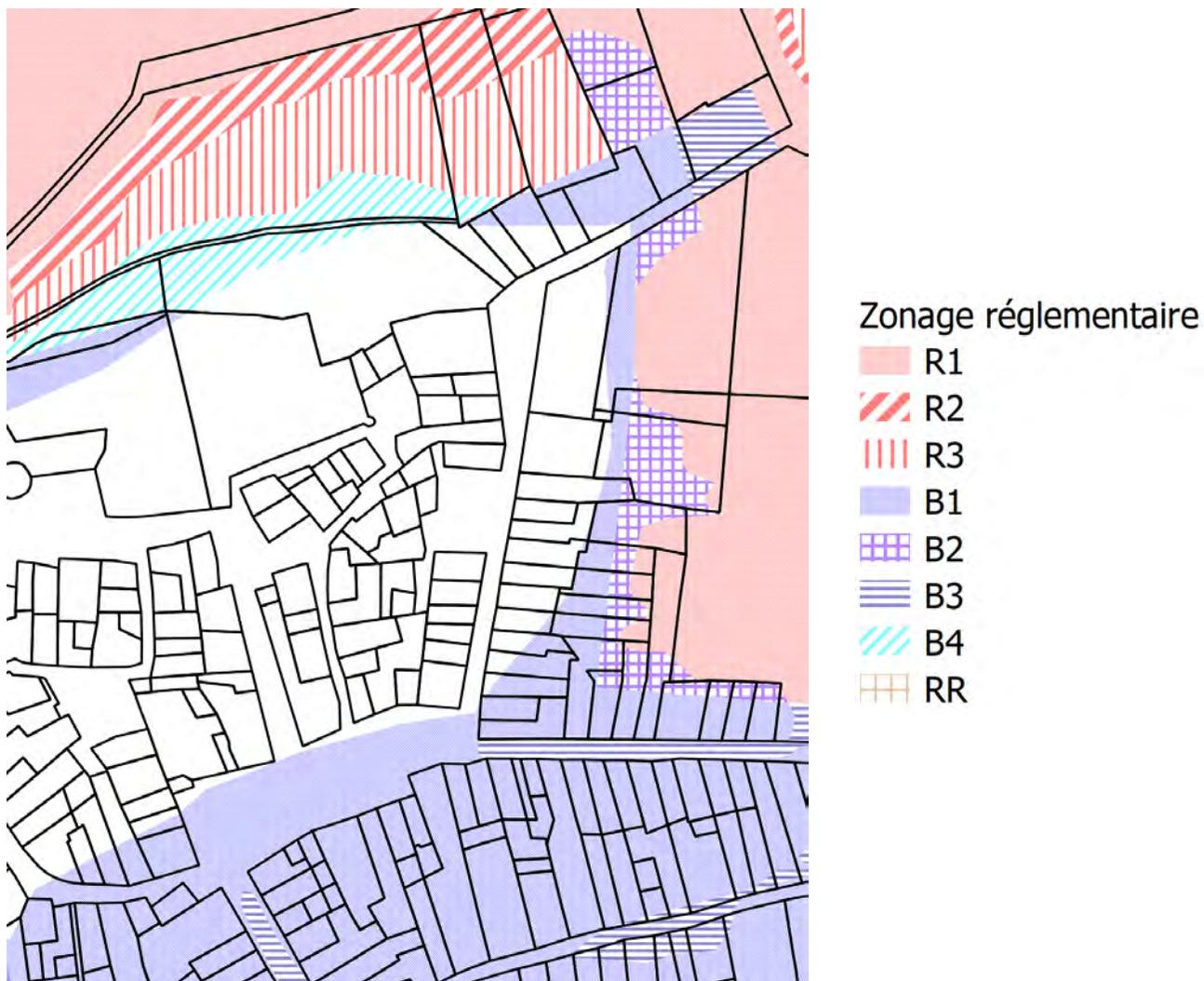
1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole

ENJEUX ALEAS	ZONES PAS OU PEU URBANISEES(ZPPU)	AUTRES ZONES URBANISEES(AZU)	CENTRE URBAIN (CU)
TRES FORT	R1	R1	B3
FORT	R2	R1	B3
MODERE	R3	B2	B1
FAIBLE	B4	B1	B1
RISQUE RESIDUEL			

1. Présentation du PPRI

c. Étude des inondations de Besse-sur-Issole



Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Concertation du public à
Besse-sur-Issole



2. Demandes et observations reçues



2. Demandes et observations reçues

a. Dossier n°1 : Guitton

Une demande d'un particulier concernant une parcelle.

2. Demandes et observations reçues

b. Dossier n°2 : Le Village

Une demande d'un particulier concernant une parcelle.

2. Demandes et observations reçues

c. Dossier n°3 : Les Gabrielles

Une demande d'un particulier concernant une parcelle.

2. Demandes et observations reçues

d. Dossier n°4 : La Rouge

Deux demandes de deux particuliers concernant sept parcelles.

2. Demandes et observations reçues

e. Dossier n°5 : Le Laqué

Six demandes dont une d'un regroupement de particuliers devenu une association qui a déposé deux demandes supplémentaires, et trois demandes de particuliers concernant le secteur, l'information acquéreur, les ouvrages de protection et l'urbanisme.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Concertation du public à
Besse-sur-Issole



3. Calendrier indicatif



3. Calendrier indicatif

Fin de la concertation du public le vendredi 15 juillet 2022

- Exposition et registre en mairie
- Information sur le site internet des services de l'État dans le Var www.var.gouv.fr
- Registre dématérialisé ddtm-ppri-besse@var.gouv.fr

Analyse et intégration de la concertation : août / septembre 2022

Modification des documents : septembre / octobre 2022

Consultations officielles : novembre 2022

Enquête publique : début 2023

Approbation du PPRI : 1^{er} trimestre 2023

Merci pour votre attention